

ZONE : C918

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local	•								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés	•								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration	•								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique	•								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle		•							
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•								
	P-2 : Institutionnel et administratif			•						
	P-3 : Infrastructure et équipement				•					
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•				
		Jumelée								
		Contiguë								
		MARGES								
Avant minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
Latérale minimale (m)		3	3	3	3					
Latérales totales minimales (m)		6	6	6	6					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1	1	1	1					
Hauteur en étage(s) maximale		2	2	2	2					
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		90	90	90	90					
Superficie de plancher minimale (m ²)		150	150	150	150					
Largeur minimale (m)		9	9	9	9					
Profondeur minimale (m)										
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		0/0	0/0	0/0	0/0					
Rapport planchers/terrain maximal		,80	,80	,80	,80					
Rapport espace bâti/terrain maximal		,40	,40	,40	,40					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	30	30	30	30						
Profondeur minimale (m)	40	40	40	40						
Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500	1500						
DIVERS										
Notes particulières										
PIIA	(2)	(2)	(2)	(2)						
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) 5212: Vente au détail de matériaux de construction (2) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date	
								860-7	07-03-2012	
								860-25	10-07-2013	
								860-63	27-09-2016	
								860-112	29-03-2023	

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité	•								
	C-2 : Commerce de détail local	•								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés	•								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration	•								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique	•								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•								
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	(7)									
NORMES SPÉCIFIQUES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée									
	Contiguë									
	MARGES									
	Avant minimale (m)	6								
	Latérale minimale (m)	1,5								
	Latérales totales minimales (m)	3								
	Arrière minimale (m)	7,5								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale	1								
	Hauteur en étage(s) maximale	2								
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90								
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90								
	Largeur minimale (m)	7,3								
	Profondeur minimale (m)	7,3								
	RAPPORTS									
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/2								
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00								
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45								
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)	15								
	Profondeur minimale (m)	30								
	Superficie minimale (m ²)	800								
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)(3) (4)(5)									
PIIA	(6)									
PAE										
Projet intégré										
NOTES										
<p>(1) Article 1155</p> <p>(2) Article 1156</p> <p>(3) Article 1170</p> <p>(4) Malgré toute autre disposition contraire, l'usage industrie / commerce artisanal est autorisé dans la zone H-900</p> <p>(5) Article 1189</p> <p>(6) Règlement sur les PIIA no 1046</p> <p>(7) Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990)</p>								Amendements		
								No. Règl.	Date	
								860-7	07-03-2012	
								860-85	21-08-2019	
								860-112	29-03-2023	

ZONE : H901

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Unifamiliale									•	
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•	•	•							
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements				•	•					
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus						•	•			
	H-5 : Maison mobile										
	H-6 : Habitation collective									•	
	H-7 : Habitation de ferme										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité										
	C-2 : Commerce de détail local										
	C-3 : Services professionnels et spécialisés										
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration										
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique										
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances										
	C-7 : Débit d'essence										
	C-8 : Commerce artériel										
	C-9 : Commerce de gros										
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Industrie de prestige										
	I-2 : Industrie légère										
	I-3 : Industrie lourde										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	P-2 : Institutionnel et administratif										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture du sol										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Élevage en clôture										
	N : AIRE NATURELLE										
	N-1 : Conservation										
	N-2 : Récréation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES SPÉCIFIQUES										
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•				•		•		•
		Jumelée		•				•		•	
Contiguë				•					•		
MARGES											
Avant minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Latérale minimale (m)		1,5	0	0	4,5	0	4,5	0	0	4,5	
Latérales totales minimales (m)		3	4	4	10	7,5	10	7,5	4	9	
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale		2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Hauteur en étage(s) maximale		3	3	3	4	4	4	4	3	4	
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		90	90	90							
Superficie de plancher minimale (m ²)		90	90	90	90	90	90	90	90	500	
Largeur minimale (m)		7,3	7,3	7,3	10	9	10	9		10	
Profondeur minimale (m)											
RAPPORTS											
Rapport logements/ bâtiment maximal		3	3	3	8	8	24	24	1	100	
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20	1,00	1,60	
Rapport espace bâti/terrain maximal		,45	,50	,50	,40	,45	,40	,45	,50	,40	
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m)	16	12	10	30	20	30	20	7,5	10		
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30	30		
Superficie minimale (m ²)	500	400	300	1000	800	1000	800	275	400		
DIVERS											
Notes particulières	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3) (4)	(1)(3)	(1)(3)	(1)(3)	(1)(3)	(3)	(3)		
PIIA	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)	(5)		
PAE											
Projet intégré	•	•	•	•	•	•	•	•	•		
NOTES											
<p>(1) Article 1156</p> <p>(2) Article 1170</p> <p>(3) Les mesures de densité de l'article 1204.3 s'appliquent</p> <p>(4) Articles 1204.7 à 1204.12</p> <p>(5) Règlement sur les PIIA no 1046</p>								Amendements			
								No. Régl.	Date		
								860-15	30-08-2012		
								860-19	23-01-2013		
								860-40	14-05-2014		
								860-52	13-05-2015		
								860-58	16-12-2015		
								860-62	18-08-2016		
								860-63	27-09-2016		
								860-112	29-03-2023		

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements	•	•							
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus			•	•					
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•					
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•		•					
		Jumelée		•		•				
		Contiguë								
		MARGES								
Avant minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
Latérale minimale (m)		4,5	7,5	4,5	7,5					
Latérales totales minimales (m)		10	7,5	9	7,5					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		2	2	2	2					
Hauteur en étage(s) maximale		3	3	3	3					
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)										
Superficie de plancher minimale (m ²)										
Largeur minimale (m)		10	9	10	9					
Profondeur minimale (m)										
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		8	8	24	24					
Rapport planchers/terrain maximal		1,20	1,20	1,20	1,20					
Rapport espace bâti/terrain maximal		,40	,45	,40	,45					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	30	20	30	20						
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
Superficie minimale (m ²)	1000	800	1000	800						
DIVERS										
Notes particulières	(1)	(1)	(1)	(1)						
PIIA	(2)	(2)	(2)	(2)						
PAE										
Projet intégré	•	•								
NOTES								Amendements		
(1) Article 1156 (2) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date	
								860-40	14-05-2014	
								860-112	29-03-2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	4						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45	,50						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	11							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	450	350							
DIVERS									
Notes particulières	(1)	(1)							
PIIA	(2)	(2)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1170 (2) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•							
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	12							
	Latérale minimale (m)	3							
	Latérales totales minimales (m)	6							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90							
	Largeur minimale (m)	7,3							
	Profondeur minimale (m)	7,3							
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1							
	Rapport planchers/terrain maximal	,60							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,30							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	45								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²)	3000								
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)								
PIIA	(3)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1172 (2) Article 1173 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

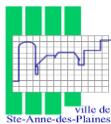
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•	•	•	•					
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•					
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•		•					
		Jumelée		•		•				
		Contiguë								
		MARGES								
Avant minimale (m)		6	6	6	6					
Latérale minimale (m)		1,5	0	1,5	0					
Latérales totales minimales (m)		3	4	3	4					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1	1	2	2					
Hauteur en étage(s) maximale		1	1	2	2					
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		75	75	55	55					
Superficie de plancher minimale (m ²)										
Largeur minimale (m)		7,3	6	7,3	6					
Profondeur minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3					
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/1	1/1	1/1	1/1					
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00	1,00	1,00					
Rapport espace bâti/terrain maximal		,45	,50	,45	,50					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	14	11	14	11						
Profondeur minimale (m)	29	29	29	29						
Superficie minimale (m ²)	450	350	450	350						
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)						
PIIA	(3)	(3)	(3)	(3)						
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date	
								860-112	29-03-2023	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	4						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	/,45	/,50						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	11							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	450	350							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)							
PIIA	(3)	(3)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1170 (2) Article 1173 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•	•							
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
Contiguë										
MARGES										
Avant minimale (m)		7,5	7,5							
Latérale minimale (m)		1,5	0							
Latérales totales minimales (m)		3	4							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		2	2							
Hauteur en étage(s) maximale		3	3							
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		90	90							
Superficie de plancher minimale (m ²)		90	90							
Largeur minimale (m)		7,3	5							
Profondeur minimale (m)										
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		2/3	2/3							
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00							
Rapport espace bâti/terrain maximal		1,45	1,50							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	16	12								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²)	500	400								
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)								
PIIA	(3)	(3)								
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
<p>(1) Article 1156</p> <p>(2) Article 1170</p> <p>(3) Règlement sur les PIIA no 1046</p>								No. Règl.	Date	
								860-112	29-03-2023	



ZONE : H909

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

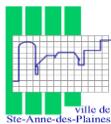
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	4						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	/,45	/,30						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	11							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	450	350							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)							
PIIA	(3)	(3)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•							
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	10							
	Latérale minimale (m)	1,5							
	Latérales totales minimales (m)	3							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90							
	Largeur minimale (m)	7,3							
	Profondeur minimale (m)	7,3							
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1							
	Rapport planchers/terrain maximal	,60							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,30							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	45								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²)	3000								
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)(3)								
PIIA	(4)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Article 1172 (4) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

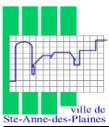
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•	•	•	•					
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•					
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•		•					
		Jumelée		•		•				
		Contiguë								
		MARGES								
Avant minimale (m)		6	6	6	6					
Latérale minimale (m)		1,5	0	1,5	0					
Latérales totales minimales (m)		3	4	3	4					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5					
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1	1	2	2					
Hauteur en étage(s) maximale		1	1	2	2					
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		75	75	55	55					
Superficie de plancher minimale (m ²)										
Largeur minimale (m)		7,3	6	7,3	6					
Profondeur minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3					
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/1	1/1	1/1	1/1					
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00	1,00	1,00					
Rapport espace bâti/terrain maximal		,45	,50	,45	,50					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	14	11	14	11						
Profondeur minimale (m)	29	29	29	29						
Superficie minimale (m ²)	450	350	450	350						
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)						
PIIA	(3)	(3)	(3)	(3)						
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date	
								860-112	29-03-2023	



ZONE : H914

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

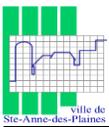
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	4						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45	,50						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	11							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	450	350							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)							
PIIA	(3)	(3)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1170 (2) Article 1173 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023



ZONE : H915

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•	•	•				
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•				
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•		•					
	Jumelée		•		•				
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6	6	6				
	Latérale minimale (m)	1,5	0	1,5	0				
	Latérales totales minimales (m)	3	4	3	4				
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5				
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1	2	2				
	Hauteur en étage(s) maximale	1	1	2	2				
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	75	75	55	55				
	Superficie de plancher minimale (m ²)								
	Largeur minimale (m)	7,3	6	7,3	6				
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3				
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1	1/1	1/1				
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00	1,00	1,00				
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45	,50	,45	,50				
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	11	14	11					
Profondeur minimale (m)	29	29	29	29					
Superficie minimale (m ²)	450	350	450	350					
DIVERS									
Notes particulières	(1)	(1)	(1)	(1)					
PIIA	(2)	(2)	(2)	(2)					
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1170 (2) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023



ZONE : H916

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	4	4						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	4						
	Arrière minimale (m)	4	4						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	/,45	/,50						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	15	12							
Profondeur minimale (m)	23	23							
Superficie minimale (m ²)	400	300							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)							
PIIA	(3)	(3)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

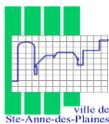
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	4						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45	,50						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	11							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	450	350							
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)							
PIIA	(3)	(3)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1155 (2) Article 1170 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée		•						
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6	6						
	Latérale minimale (m)	1,5	0						
	Latérales totales minimales (m)	3	4						
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90						
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90						
	Largeur minimale (m)	7,3	6						
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1						
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00						
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45	,50						
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14	11							
Profondeur minimale (m)	30	30							
Superficie minimale (m ²)	450	350							
DIVERS									
Notes particulières	(1)	(1)							
PIIA	(2)	(2)							
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1170 (2) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date
								860-63	27-09-2016
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

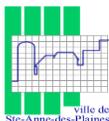
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•	•							
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES SPÉCIFIQUES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée		•							
	Contiguë									
	MARGES									
	Avant minimale (m)	6	6							
	Latérale minimale (m)	1,5	0							
	Latérales totales minimales (m)	3	4							
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	90	90							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90	90							
	Largeur minimale (m)	7,3	6							
	Profondeur minimale (m)	7,3	7,3							
	RAPPORTS									
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1	1/1							
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00	1,00							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45	,50							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)	14	11							
	Profondeur minimale (m)	29,5	29,5							
	Superficie minimale (m ²)	450	350							
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)	(1)(2)								
PIIA	(3)	(3)								
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1170 (2) Article 1173 (3) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date	
								860-112	29-03-2023	



ZONE : H923

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

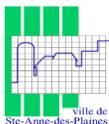
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale	•							
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6							
	Latérale minimale (m)	1,5							
	Latérales totales minimales (m)	3							
	Arrière minimale (m)	7,5							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)	200							
	Superficie de plancher minimale (m ²)	90							
	Largeur minimale (m)	7,3							
	Profondeur minimale (m)	7,3							
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	1/1							
	Rapport planchers/terrain maximal	1,00							
	Rapport espace bâti/terrain maximal	,45							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	14								
Profondeur minimale (m)	29,5								
Superficie minimale (m ²)	450								
DIVERS									
Notes particulières	(1)(2)(3)								
PIIA	(4)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Article 1170 (2) Article 1173 (3) Article 1192 (matériaux autorisés) (4) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date
								860-83	23-01-2019
								860-112	29-03-2023



ZONE : H924

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

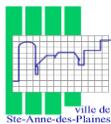
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•						
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
Contiguë				•						
MARGES										
Avant minimale (m)		6	6	6						
Latérale minimale (m)		1,5	0	0						
Latérales totales minimales (m)		3	4	4						
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5						
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		2	2	2						
Hauteur en étage(s) maximale		2	2	2						
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		90	55	55						
Superficie de plancher minimale (m ²)		90	55	55						
Largeur minimale (m)		7,3	5	5						
Profondeur minimale (m)										
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		1/1	1/1	1/1						
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00	1,00						
Rapport espace bâti/terrain maximal		,45	,50	,50						
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	10	7,5	7,5							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²)	300	225	225							
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)(3)	(3)	(3)							
PIIA	(4)	(4)	(4)							
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Article 1156 (2) Article 1170 (3) Les mesures de densité de l'article 117.1 s'appliquent (4) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Règl.	Date	
								860-52	13-05-2015	
								860-112	29-03-2023	



ZONE : H925

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale	•	•	•						
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements				•	•				
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus						•	•		
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective								•	
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•	•	•	•	•	•	•	•	
	P-2 : Institutionnel et administratif									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•			•		•		•
		Jumelée		•			•		•	
Contiguë				•						
MARGES										
Avant minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Latérale minimale (m)		1,5	0	0	4,5	0	4,5	0	4,5	
Latérales totales minimales (m)		3	4	4	10	7,5	10	7,5	10	
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		2	2	2	2	2	2	2	2	
Hauteur en étage(s) maximale		3	3	3	4	4	4	4	4	
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)		90	90	90	90	90	90	90	100	
Superficie de plancher minimale (m ²)		90	90	90	90	90	90	90	500	
Largeur minimale (m)		7,3	7,3	7,3	10	9	10	9	10	
Profondeur minimale (m)										
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		3	3	3	8	8	24	24	100	
Rapport planchers/terrain maximal		1,00	1,00	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20	1,60	
Rapport espace bâti/terrain maximal		,45	,50	,50	,40	,45	,40	,45	,40	
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	16	12	10	20	20	30	20	20		
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30		
Superficie minimale (m ²)	500	400	300	1000	800	1000	800	400		
DIVERS										
Notes particulières	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(3)	(1)(3)	(1)(3)	(1)(3)	(3)		
PIIA	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)		
PAE										
Projet intégré	•	•	•	•	•	•	•	•		
NOTES										
<p>(1) Article 1156 (logement au sous-sol)</p> <p>(2) Article 1170 (marge latérale réduite)</p> <p>(3) Les mesures de densité de l'article 1204.3 s'appliquent</p> <p>(4) Règlement sur les PIIA no 1046</p>								Amendements		
								No. Règl.	Date	
								860-81	19-09-2018	
								860-112	29-03-2023	



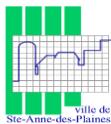
ZONE : P910

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif	•							
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture du sol								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
	N : AIRE NATURELLE								
	N-1 : Conservation								
	N-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	12							
	Latérale minimale (m)	6							
	Latérales totales minimales (m)	12							
	Arrière minimale (m)	12							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	3							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)								
	Superficie de plancher minimale (m ²)								
	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	0/0							
	Rapport planchers/terrain maximal	,50							
	Rapport espace bâti/terrain min/max	,30							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²)									
DIVERS									
Notes particulières									
PIIA	(1)								
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
(1) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date
								860-112	29-03-2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements								
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus								
	H-5 : Maison mobile								
	H-6 : Habitation collective								
	H-7 : Habitation de ferme								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Services professionnels et spécialisés								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique								
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances								
	C-7 : Débit d'essence								
	C-8 : Commerce artériel								
	C-9 : Commerce de gros								
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Industrie de prestige								
	I-2 : Industrie légère								
	I-3 : Industrie lourde								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
	P-2 : Institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
A-1 : Culture du sol									
A-2 : Élevage									
A-3 : Élevage en réclusion									
N : AIRE NATURELLE									
N-1 : Conservation									
N-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES SPÉCIFIQUES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	MARGES								
	Avant minimale (m)	8							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	7							
	Arrière minimale (m)	8							
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	1							
	Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)								
	Superficie de plancher minimale (m ²)								
	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	RAPPORTS								
	Rapport logements/ bâtiment maximal	0/0							
Rapport planchers/terrain maximal	,30								
Rapport espace bâti/terrain min/max	,30								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²)									
DIVERS									
Notes particulières									
PIIA									
PAE									
Projet intégré									
NOTES								Amendements	
								No. Régl.	Date



ZONE : P922

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale									
	H-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	H-3 : Multifamiliale de 4 à 8 logements									
	H-4 : Multifamiliale de 9 logements et plus									
	H-5 : Maison mobile									
	H-6 : Habitation collective									
	H-7 : Habitation de ferme									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité									
	C-2 : Commerce de détail local									
	C-3 : Services professionnels et spécialisés									
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration									
	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique									
	C-6 : Commerce de détail et de services à potentiel de nuisances									
	C-7 : Débit d'essence									
	C-8 : Commerce artériel									
	C-9 : Commerce de gros									
	C-10 : Commerce lourd et activité para-industrielle									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie de prestige									
	I-2 : Industrie légère									
	I-3 : Industrie lourde									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	•								
	P-2 : Institutionnel et administratif	•								
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture du sol									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Élevage en réclusion									
	N : AIRE NATURELLE									
	N-1 : Conservation									
	N-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES SPÉCIFIQUES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée								
Contiguë										
MARGES										
Avant minimale (m)		12								
Latérale minimale (m)		6								
Latérales totales minimales (m)		12								
Arrière minimale (m)		12								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale		1								
Hauteur en étage(s) maximale		3								
Superficie d'implantation au sol minimale (m ²)										
Superficie de plancher minimale (m ²)										
Largeur minimale (m)										
Profondeur minimale (m)										
RAPPORTS										
Rapport logements/ bâtiment maximal		0/0								
Rapport planchers/terrain maximal		,50								
Rapport espace bâti/terrain min/max		,30								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)										
Profondeur minimale (m)										
Superficie minimale (m ²)										
DIVERS										
Notes particulières										
PIIA	(1)									
PAE										
Projet intégré										
NOTES								Amendements		
(1) Règlement sur les PIIA no 1046								No. Régl.	Date	
								860-112	29-03-2023	